

23 juin 2006

Déclaration de participation

GEMALTO NV

(Eurolist - zone euro)

Par un courrier du 9 juin 2006, reçu le jour même, la société GEMALTO N.V. (anciennement Axalto Holding N.V.) a informé l'Autorité des marchés financiers d'une déclaration de franchissement de seuils effectuée par deux de ses actionnaires, la société TPG Advisors III Inc. (301 Commerce Street, suite 330, Fort Worth, Texas, Etats-Unis) et Monsieur Stefan Quandt (Seedammweg 55, 61352 Bad Homburg v.d.H., Allemagne), à l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (*Autoriteit Financiële Markten*), conformément à la loi néerlandaise sur les déclarations de participation dans les sociétés cotées de 1996 (*Wet melding zeggenschap in ter beurze genoteerde vennootschappen 1996*), dans les termes suivants :

« Il ressort de cette notification

- que TPG Advisors III Inc. déclare avoir franchi [*en hausse*], le 2 juin 2006, le seuil légal de 10% du capital et des droits de vote de la société GEMALTO N.V., société de droit néerlandais dont les actions sont admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris, et détenir, à cette date, une participation égale à 17,32% du capital et des droits de vote de GEMALTO N.V.
- que Monsieur Stefan Quandt déclare avoir franchi [*en hausse*], le 2 juin 2006, le seuil légal de 5% du capital et des droits de vote de la société GEMALTO N.V., et détenir, à cette date, une participation égale à 5,95501% du capital et des droits de vote de GEMALTO N.V. »